

DECISION DU PRESIDENT N° DECTDM_22_053

Site Saint-Sauveur – Tarif complémentaire

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELDMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la décision n°DECTDM_19_018 du 14 mars 2019 portant création d'une régie de recettes Site Saint-Sauveur,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_011 du 15 mars 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes Site Saint-Sauveur,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_22_027 du 16 mai 2022 portant nomination d'un mandataire suppléant de la régie de recettes Site Saint-Sauveur,

Vu la décision n° DECTDM_21_017 du 21 avril 2021 établissant les tarifs du Site Saint-Sauveur à compter du 1^{er} mai 2021,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le tarif proposé ci-après sera inclus aux tarifs du Site Saint-Sauveur :

Boutique	
Livre – Jean Michenaud « Saint-Sauveur de Rocheservière »	17,00 €

ARTICLE 2

Le régisseur, le mandataire suppléant de la régie de recettes Site Saint-Sauveur sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 11/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*